

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 22 FEVRIER 2021**

### **Présents :**

Fabrice CHABOT, Véronique MAFFREY, Mickaël MICHON, Jean-Michel GAZEAU, Anna SCHEENAERTS, Nicole MARANDEL, Laëtitia GOARDET, Marie-Laure BOSSARD, Jocelyne GROLLIER, Emmanuelle CHAUVIN, Thierry MONNEREAU, Jean-Luc HOTTOT, Yohan-Paul EVENO, Christophe PEIGNEY, Michel Mandret, Jean-Luc PINGUET, Didier FERRE, Carole GUERMEUR, Maryse SOUDAIN, Sonia TEILLET

**Absents :** Frédéric COURANT, Jean Claude METAIS, Ludmila HEURION

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle CHAUVIN

### **Participation citoyenne**

Intervention du Major Eric NOEL et l'adjudant-chef Pierrick BARBEREAU de la Gendarmerie de la Mothe-Achards

Pour la surveillance et participation citoyenne

#### **3 objectifs :**

- Développer une culture de la prévention de la délinquance
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population (les forces de sécurité de l'Etat entretiennent des liens réguliers de proximité avec les élus et la population)
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions (les informations transmises par les habitants et les référents citoyens sont de nature à permettre aux FSE d'optimiser : leur présence dans l'espace public, leurs interventions, leur travail d'enquête)

#### **Différents Rôles :**

- Le Maire : Mise en œuvre, animations et suivi du dispositif
- Les citoyens référents : choisis sur la base du volontariat ; une démarche bénévole qui ne confère aucune prérogative de puissance publique ; reçoivent une information spécifique dispensée par les FSE (actes élémentaires de prévention, dispositifs de prévention, comportements à adopter...)
- La gendarmerie : Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie ; elle oriente son service en fonction des besoins ; elle organise des réunions d'information et de sensibilisation

#### **Les étapes (une vingtaine de référents, pour notre commune ; environ 15 maisons/référents) :**

- Identifier les quartiers concernés
- Susciter l'adhésion des élus et de la population
- Signer un protocole (préfet-Maire de la commune-commandant de Groupement)
- Désigner les interlocuteurs privilégiés et constituer une chaîne d'alerte
- Communiquer (presse – tv) et informer (signalétique dissuasive)
- Entretenir le lien

Un dispositif qui a fait ses preuves : une baisse notable des cambriolages

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dispositif complémentaire à celui de la vidéo protection. Nous sommes proches d'une agglomération qui peut amener plus d'incivilité du fait du propre renforcement des mesures de surveillance des Sables d'Olonne.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021 : pas de questions.

### **1 – Compte administratif 2020 : Validation**

M. Christophe Peigney rappelle qu'il s'agit de faire un point sur le budget de l'année 2020 de s'assurer que les dépenses correspondent au prévisionnel qui avait été fait.

Dépenses supplémentaires sur les produits de désinfections dû au covid

M. le Maire indique que le Covid a eu une incidence forte sur les dépenses de personnel, de produits d'entretien et l'achat des masques pour le personnel. Fabrice. Il s'agit d'un surcoût de 40 000 € à 50 000 €.

M. J-Luc Hottot interroge sur les dépenses de frais d'avocats. M. le Maire indique qu'il s'agit principalement du dossier des antennes relais et de conseils.

Mme Sonia Teillet interroge sur la forte augmentation des frais d'entretien des bâtiments. M. le Maire précise qu'il s'agit principalement de réparations importantes sur la chaudière du centre de loisirs. Pour ce qui concerne l'article 67, il s'agit des deux terrains du petit Fouquet et la zone des Bajonnières, c'est neutre on les retrouve en investissement.

M. le Maire indique qu'il faudra réfléchir pour le budget 2021 à l'évolution de la fiscalité directe locale car il s'agit du seul levier sur lequel la collectivité peut agir.

M. le Maire s'étant retiré, Mr Jean- Luc Hottot, doyen de l'assemblée soumet au conseil municipal l'approbation du compte administratif qui est validé à l'UNANIMITE

### **2 – Compte de gestion 2020 : Validation**

Le compte de gestion présenté en parallèle du compte administratif afin de s'assurer de sa parfaite adéquation est validé à l'UNANIMITE

### **3 – Mercredis de l'été 2021 : Proposition de programmation et budget prévisionnel**

Mme Emmanuelle Chauvin, Adjointe présente la proposition de programmation et budget prévisionnel qui s'élève à 19 915 €. Le budget est plus important que l'année précédente car il y a une date supplémentaire, et deux concerts prévus pour le 14 juillet.

Le conseil municipal valide le projet de programmation et le budget prévisionnel à l'UNANIMITE

### **QUESTIONS**

- Mme Maryse Soudain indique que dans le cadre du projet de maison de santé le dernier local vient d'être réservé par une kinésithérapeute,

- Mme Maryse Soudain indique au conseil municipal préparer le lancement du conseil municipal des enfants,

- Mme Maryse Soudain indique également qu'il y aura la possibilité de se faire dépister Covid aux Atlantes aux Sables d'Olonne,

- M. Thierry Monnereau précise que le montage de l'échafaudage de l'église a commencé pour une durée de 5 semaines au minimum. De travaux de voirie vont débuter la semaine prochaine Rue du Patis du Pin.

- M. Fabrice Chabot indique que la commission va se réunir pour la place de Gaulle et que les riverains ont été vus en réunion.
- M. Jean-Michel Gazeau demande pourquoi les travaux de voirie débutent dans la zone artisanale, alors que les constructions n'ont pas commencé. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dossier porté par Les Sables d'Olonne Agglomération dont nous n'avons pas la maîtrise. M. Gazeau indique également avoir reçu par mail un questionnaire du sénat.
- M. Yohan Eveno indique avoir commencé avec la commission le fleurissement devant de l'îlot Mandret, le long de la Salorge avec des treilles et des roses trémières qui fleuriront l'année prochaine.